Conseil régional
du district de Nyon

Nyon, le 9 juillet 2009

Au Conseil intercommunal du district de Nyon

Préavis du Comité de direction n°54-09

Concerne : Demande de crédit d'un montant de CHF 14'400.- pour finaliser la réalisation du plan directeur localisé de la gare de Coppet

Responsable : Gérald Cretegny

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

1. Historique et contexte

Le périmètre de la gare de Coppet est un secteur clé de développement stratégique pour la Terre Sainte, la région et le canton. La gare de Coppet dessert un bassin de vie de vingt à trente mille habitants de Terre Sainte et de la France voisine (Divonne-les-Bains notamment). L'offre ferroviaire a connu ces dernières années une amélioration substantielle qui devrait encore progresser à moyen terme. Cette interface de transports qui est désormais attractive et fréquentée est majeure pour notre région.

La valorisation de la gare de Coppet est donc au centre des réflexions visant à réorganiser concrètement le développement de la Terre Sainte autour d'une coordination urbanisation/transport efficace. A l'issue de la phase de mandats d'étude parallèle organisé en 2005 (préavis n°12-05), deux démarches distinctes ont été mise en place l'une pour la Terre Sainte (SD intercommunal) et l'autre pour la gare de Coppet qui a été l'objet du préavis n°22-06.

Le projet de valorisation du périmètre de la gare de Coppet a été entrepris en étroite collaboration avec les propriétaires potentiellement concernés (démarche combinée en matière d'amélioration foncière et d'aménagement du territoire (AF-AT)). Compte tenu du contexte particulier et sensible du périmètre, le projet a été l'objet d'une importante démarche d'information/consultation préliminaire publique qui a été réalisé en novembre et décembre 2007. Par ailleurs le projet a été envoyé en consultation des services de l'Etat en novembre 2007.

Ces démarches ont engendré différentes réactions. L'accueil de la population a été variable entre les gens favorables à la logique et au processus de développement ainsi qu'à la démarche qualitative proposée et ceux opposés au développement dans ce périmètre. Le retour de l'examen préalable des services de l'Etat a révélé plusieurs ajustements nécessaires mais surtout un questionnement de fond du Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL) du Département des infrastructures (DINF) qui relayait une position globalement défavorable de deux commissions fédérales que la Division monuments et sites du SIPAL avait consulté.

Cette situation a nécessité de revoir les ambitions du projet, avec dans un premier temps une réduction d'environ 15 à 20% de surfaces à urbaniser à terme. Il a ensuite été nécessaire d'engager un processus de recherche d'arbitrage au niveau de la délégation du Conseil d'Etat au développement territorial.

Ainsi le projet remanié qui a été développé dans ses principes démontre un souci renforcé de préservation du patrimoine bâti et naturel des lieux Ces démarches ont été entreprises durant l'année 2008 et l'arbitrage de la délégation du Conseil d'Etat favorise la réalisation du projet tout en proposant que l'urbanisation soit en bonne adéquation avec le parc du château.

Il s'agit donc maintenant de finaliser le PDL en vue de procéder à un examen complémentaire auprès des services de l'Etat. C'est l'objet du présent préavis.

Plan PDL Coppet 03.07.07

Nouvelle disposition

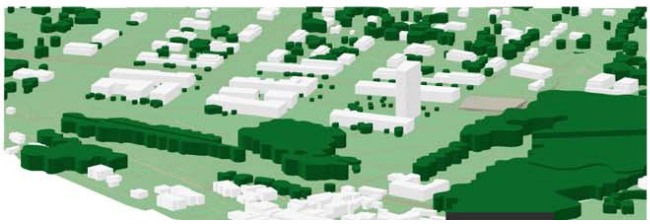

2. Contenu de la finalisation du PDL de Coppet

Outre la question qualitative en rapport avec le château de Coppet et son parc, différentes adaptations ont été demandées par les services de l'Etat ainsi que de la part des CFF.

La finalisation du PDL de Coppet nécessite de retravailler les mesures paysagères du périmètre, de revoir l'urbanisation en veillant à une répartition différenciée du bâti de part et d'autre des voies et à la définition des principes d'un front bâti devant le parc du château qui s'inscrive dans une stricte démarche de qualité.

Sur le plan des mesures de mobilité, la coordination avec le développement de Terre Sainte est essentielle ainsi que des mesures organisationnelles de l'interface de la gare. Les mesures environnementales devront être adaptées.

La démarche en amélioration foncière devra être reprise avec les propriétaires pour examiner les modes de répartition des droits et des charges.

3. Le montage financier pour la finalisation du PDL de la gare de Coppet

3.1 Montant

Le montant TTC pour finaliser le PDL de Coppet s'élève à CHF 90'000.— comprenant les prestations de l'urbaniste, de l'architecte-paysagiste, des ingénieurs en environnement et mobilité ainsi que du géomètre. Un complément de CHF 7'400.—est intégré dans la prestations des mandataire pour couvrir la phase de définition de nouveaux principes d'aménagement qui ont été à la base des discussions avec les services de l'Etat. (Cf 1.)

3.2 Répartition

La participation de l'Etat est plus élevée en raison du ralentissement du processus généré par les exigences de certains services cantonaux.

Ainsi la répartition est la suivante :

- LADE CHF 60'000.—
Sous réserve de l'approbation de la requête LADE par le canton

- Commune de Coppet CHF 23'000.—
Sous réserve de l'approbation municipale

- Conseil régional CHF 14'400.—
Sous réserve de l'approbation du présent préavis

Le montant de CHF 14'400.— sera prélevé sur le fonds d'investissement et amorti en cinq années.

Le montant de la participation du Conseil régional s'inscrit en complément du montant décidé dans le cadre du préavis n° 22-06. Ainsi la somme cumulée des deux préavis de CHF 49'400.— sera remboursée par la commune de Coppet au fonds d'investissement régional à compter du moment ou la commune de Coppet pourra se faire rembourser les frais engagés par les propriétaires dans le cadre de la valorisation du périmètre. Si l'opération venait à échouer pour diverses raisons (changement d'affectation pas obtenu,…), la participation financière du Conseil régional serait considérée à fonds perdu. Une convention avec la commune de Coppet a été établie pour circonscrire ces différentes conditions.

3.3 Coût global de l'élaboration PDL de Coppet

Si l'on cumule les engagements formels des partenaires dans le cadre du préavis initial, de la phase intermédiaire et de la phase de finalisation, on arrive à une total d'un peu plus de CHF 355'000.—.

La répartition entre les partenaires est la suivante

Commune de Coppet	Canton de Vaud (GOP-LADE)	Conseil régional
~ 39%	~ 47%	~ 14%

La commune de Coppet a engagé d'autres fonds dans le cadre de ce projet qui ne sont pas comptabilisés dans la démarche partenariale avec la région et le canton.

4. Conclusion

La concrétisation de ce projet est importante à plusieurs titres. La plateforme de la gare de Coppet constitue l'une des quatre interfaces majeures de transports publics du district. La valorisation du périmètre s'inscrit dans la politique cantonale des pôles de développement, ainsi la qualité du développement du secteur stratégique qui sera opérée aura un caractère exemplaire compte tenu du contexte patrimonial local. Le périmètre de la gare de Coppet influencera le développement de toute la Terre Sainte.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal du district de Nyon

vu le préavis du comité de direction n° 54-09 relatif à la demande de crédit d'un montant de CHF 14'400.- pour soutenir la finalisation du plan directeur localisé de la gare de Coppet

ouï le rapport de la commission de gestion et finances

ouï le rapport de la commission ad'hoc

attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide d'accorder le crédit de CHF 14'400.- pour soutenir la finalisation du plan directeur localisé de la gare de Coppet

d'imputer le montant total de CHF 14'400.- sur le compte de fonds d'investissement, ce montant sera amorti en cinq années.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 20 juillet 2009, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal du district de Nyon

Au nom du Comité de direction

Le Président	Le Secrétaire
Pierre-André Romanens	Patrick Freudiger